

## COMMUNE DE SAINT-PONT

### SESSION ORDINAIRE DU 08 avril 2019

Convocations en date du 01 avril 2019

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Raymond MOULIN, Mme Caroline BARDOT, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

**Pouvoirs :** M. Nicolas AUROUX à Mme Agnès CHAPUIS, M. Christophe DILON à M. André BONNELYE, M. Jacky RAMBEAUD à M. Raymond MOULIN.

**Absents excusés :** M. Roland ARBOUSSET, Mme Maria BARTOLOMEU.

**Absents non excusés :** Mme Marie-Claude QUESADA.

**Secrétaire de séance :** M. André BONNELYE.

**Ajout à l'ordre du jour :** point 7 bis : Encaissement d'un chèque de Groupama.

#### 1. **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 25 mars 2019. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### *Affaires Ressources Humaines*

Néant.

#### *Affaires Financières*

#### 2. **Vote des taux des taxes locales 2019 :**

Les taux pour l'année 2018 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 11.14 %,
- taxe foncière sur le foncier bâti : 10.00 %,
- taxe foncière sur le foncier non bâti : 34.69 %.

La commission « finances » propose de ne pas modifier les taux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal approuve la proposition, et vote les taux pour l'année 2019 comme présenté ci-dessus.

**Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2019 04 08/7.1.**

#### 3. **Attribution des subventions aux associations 2019 :**

La Commission « finances » propose d'attribuer les subventions aux associations pour 2019 comme suit :

- Association Communale de Chasse Agréée	150 €
- A.C.P.G.-C.A.T.M.	75 €
- Allier à Livre Ouvert	90,16 €
- Amicale des Pompiers d'Espinasse-Vozelle	75 €
- Centre Jean Perrin	50 €
- Club de l'Âge d'Or	250 €
- Souvenir Français	75 €
- Tennis Club	250 €
- Pays d'Escurolles Lac Koboro	50 €
- Collège Joseph Hennequin	35 €
- Institut de Formation Interprofessionnelle de l'Allier IFI 03	184 € (4 apprentis)

Le Conseil Municipal approuve la proposition et vote l'attribution des subventions pour l'année 2019 comme présenté ci-dessus. **Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2019 04 08/7.1.**

#### 4. Tarifs communaux 2019 :

La commission « finances » propose de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2019. Il rappelle l'arrêt du service de location du broyeur.

##### Salle polyvalente

Location	- Habitants de la commune ou Associations extérieures (avec habitant de Saint-Pont membre de l'association)	<b>110 € / jour</b>
		<b>180 € (forfait week-end)</b>
	- Habitants ou associations extérieures	<b>230 € / jour</b>
		<b>330 € (forfait week-end)</b>
	- Chauffage (1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)	<b>50 € / jour</b>
Arrhes versées à la réservation		<b>110 €</b>
Caution versée à la remise des clés		<b>220 €</b>
<u>Photocopie</u>		<b>0,15 € / copie</b>

##### Columbarium

7 cases :	15 ans	<b>80 € / l'unité</b>
	30 ans	<b>160 € / l'unité</b>
	50 ans	<b>230 € / l'unité</b>
1 cavurne :	50 ans	<b>230 € / l'unité</b>
Emplacement cavurne	50 ans	<b>100 €</b>

##### Concession cimetière

1 concession simple	50 ans	<b>100 €</b>
1 concession double	50 ans	<b>200 €</b>

##### Encart publicitaire pour bulletin municipal

Encart 9 x 4	<b>40 €</b>
Encart 9 x 9	<b>80 €</b>

##### Garderie périscolaire

Tous les jours : 7h30 – 8h30

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30

**1 € de l'heure** pour le 1<sup>er</sup> enfant

**0.50 € de l'heure** à partir 2<sup>ème</sup> enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux comme présentés ci-dessus.  
**Délibération n°03-2019 04 08/7.1.**

#### 5. Vote du budget primitif principal 2019 :

Après lecture des comptes par chapitres, le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune est approuvé, et s'équilibre comme suit :

##### ♦ Section de fonctionnement :

Dépenses	590 331.24 €
Recettes	590 331.24 €

##### ♦ Section d'investissement :

Dépenses	284 255.53 €
Recettes	284 255.53 €

**Délibération n°04-2019 04 08/7.1.**

#### 6. Vote du budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement Saint-Pont » :

Après lecture des comptes par chapitres, le budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement Saint-Pont » est approuvé, et s'équilibre comme suit :

##### ♦ Section de fonctionnement :

Dépenses	69 402.82 €
Recettes	69 402.82 €

##### ♦ Section d'investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

**Délibération n°05-2019 04 08/7.1.**

Pour information, Mme le Maire indique que le terrain D est sous compromis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et qu'une visite avec de potentiels acquéreurs est prévue courant avril pour le dernier terrain E.

#### **7. Admission en non-valeur :**

Par courrier du 6 mars 2019, M. le Trésorier propose d'admettre en non-valeur plusieurs titres de recettes des exercices 2015, 2016 et 2017, pour un montant total de 125,32 €. Après discussion, Mme le Maire propose que des relances soient effectuées pour la somme de 108.81 €. Reste à admettre en non-valeur 16.51 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur de titres de recettes pour la somme de 16,51 €. **Délibération n°06-2019 04 08/7.10.**

#### **8. Encaissement d'un chèque de Groupama :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que notre assurance GROUPAMA a mis à jour notre contrat au 1er janvier 2019. Etant donné que la cotisation pour l'année 2019 a déjà été réglée, Groupama rembourse la différence soit la somme de 85,57 €, correspondant à ladite mise à jour, lettre chèque reçue le 03 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque.

**Délibération n°07-2019 04 08/7.10.**

### *Affaires Générales*

*Néant.*

### *Projets / travaux / Investissement*

#### **9. SDE 03 : validation du devis pour l'enfouissement des réseaux RD 222 (annule et remplace) :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du site de l'école de la mairie et de ses abords. Elle rappelle la délibération n°04-2018 06 25/8.3 portant « Approbation des devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) pour la dissimulation des réseaux et la pose et fourniture de candélabres sur une partie de la Route d'Espinasse-Vozelle (RD 222) » pour les montants de participation communale respectifs de 22 500 € et 14 375 €.

Le SDE 03 a fourni de nouveaux devis pour ces travaux, actualisés aux tarifs 2019.

Le devis pour les travaux de dissimulation des réseaux Route d'Espinasse-Vozelle (RD 222) s'élève à un montant total de 63 405 €, soit une part communale d'un montant de 19 021 €.

Les travaux commenceront d'ici le 15 avril 2019.

Le Conseil Municipal doit annuler la délibération du 25 juin 2018 et approuver le nouveau devis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) pour les travaux de dissimulation des réseaux Route d'Espinasse-Vozelle (RD222), pour un montant total de 63 405 €, soit une part communale d'un montant de 19 021 €.

**Délibération n°08-2019 04 08/8.3.**

#### **1. SDE 03 : validation du devis pour la fourniture et la pose de candélabres sur la RD 222 (annule et remplace) :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du site de l'école de la mairie et de ses abords. Elle rappelle la délibération n°04-2018 06 25/8.3 portant « Approbation des devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) pour la dissimulation des réseaux et la pose et fourniture de candélabres sur une partie de la Route d'Espinasse-Vozelle (RD 222) » pour les montants de participation communale respectifs de 22 500 € et 14 375 €.

Le SDE 03 a fourni de nouveaux devis pour ces travaux, actualisés aux tarifs 2019.

Le devis pour la fourniture et la pose de candélabres Route d'Espinasse-Vozelle (RD 222) s'élève à un montant total de 20 285 €, soit une part communale d'un montant de 13 185 €.

Les travaux commenceront d'ici le 15 avril 2019.

Le Conseil Municipal doit annuler la délibération du 25 juin 2018 et approuver le nouveau devis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) pour la fourniture et la pose de candélabres Route d'Espinasse-Vozelle (RD222), pour un montant total de 20 285 €, soit une part communale d'un montant de 13 185 €.

**Délibération n°09-2019 04 08/8.3.**

## 2. INFORMATIONS DIVERSES :

- Aménagement du site de l'école, de la mairie et de ses abords : Mme le Maire a rencontré notre assureur, Groupama, concernant la garantie dommage ouvrage pour la création de la porte de secours dans la garderie. Etant donné que l'ouverture ne se fera pas sur le mur porteur du côté du futur préau (comme initialement prévu), mais en remplacement d'une des baies vitrées existantes côté cour d'école, cette garantie n'est pas nécessaire (non prévue au budget initial, elle se serait élevée entre 3 500 et 4 000 € net). Concernant l'étude de sol pour le préau, le montant est estimé entre 1 500 € et 2 000 €. Mme le Maire informe le conseil que des devis ont été demandés.

- SIVOS d'Escurolles : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les élus du SIVOS proposeront au prochain conseil que le règlement évolue vers une facturation mensuelle à terme à échoir. Les absences de plus de 2 jours seront rattrapées sur les mois suivants. Cela limitera le nombre d'impayés (sur 3 ans, environ 16 000 €).

- Elections européennes : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le scrutin des élections européennes aura lieu le dimanche 26 mai prochain. Le bureau est arrêté avec les membres présents, ainsi que la répartition de la tenue du bureau sur les différentes plages horaires de la journée.

## 3. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.